

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT
LODEVE

Séance du 3 Avril 2024

Commune de
PAULHAN

N° 2024/04/20

Date de la convocation	27/03/2024
	Exprimés : 22
Présents : 18	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme DAVIT Hélène à Mme RICARD Christine
- Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mme AMMARI Hanane à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Budget participatif -Validation des projets retenus par les Paulhanais

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adopté par délibération du 17 décembre 2020 la création du budget participatif.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-20-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Par délibération du 5 Février 2024, Il a été décidé d'allouer annuellement la somme de 20 000,00 € à ce budget participatif.

Cinq projets ont été reçus en mairie.

PROJET et lieu de réalisation	Porteur du projet	Coût estimatif
LES AMIS DE PAULHAN	Jean-Louis LACOMBE	2836,00 €
APE 123 SOLEIL	Mounia EL'MAZHOUM	14500,00 €
QQA	GABOURIN Nadine	8000,00 €
LA JEUNESSE GRILL & PONG	Stéphanie GAILLARDON	15 000,00 €
ESP FOOTBALL	Thierry PEREZ	19 950,24 €

Comme cela avait été mentionné dans le mode d'emploi adopté par le Conseil Municipal, dans la séance précitée, ces projets ont fait l'objet d'un premier examen.

Ces projets ont été étudiés par la commission extra-municipale démocratie de proximité du 07 Décembre 2023.

Cette commission a sélectionné trois projets et la liste définitive a été arrêtée.

	PORTEUR DU PROJET	COUT ESTIMATIF
1	APE 123 SOLEIL	14500,00 €
2	QQA	8000,00 €
3	LA JEUNESSE GRILL & PONG	15000,00 €

Le 03 Mars 2024, ces projets ont été soumis au vote des Paulhanais.

Le résultat de ce scrutin a été le suivant :

Nombre de votants : 214

Nombre de bulletins nuls : 03

Nombre de suffrages exprimés : 211

- APE 123 SOLEIL : 105 voix

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-20-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- QQOA : 19 voix
- LA JEUNESSE GRILL & PONG : 87 voix

Conformément aux dispositions contenues dans le mode d'emploi du budget participatif, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le projet retenu par les Paulhanais dans la limite de l'enveloppe disponible,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-de valider le projet mentionné ci-dessous :

PORTEUR DU PROJET	COUT ESTIMATIF
APE 123 SOLEIL	14500,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-20-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024